Centre pour la conservation des terres

Centre pour la conservation des terres

2025-2026

Rapport annuel et états financiers

Lettre du président

Bruce MacLellan

Le secteur de la conservation au Canada se trouve à un tournant décisif.



Nous sommes confrontés à des besoins urgents en matière de protection de la nature et de la biodiversité au Canada. Parallèlement, les Canadiens se mobilisent pour protéger notre nation face à de nouvelles menaces. Au Centre pour la conservation des terres (CCT), nous relevons ce défi décisif grâce à des programmes qui renforcent les capacités et suscitent l'ambition au sein de notre communauté de la conservation. Nous ne pourrions pas y parvenir sans nos sympathisants. En tant qu'organisme de bienfaisance enregistré et seule organisation indépendante au Canada dédiée exclusivement au renforcement des efforts de conservation sur le terrain, nous faisons la différence. Merci.

Nous fournissons des ressources, renforçons les capacités et encourageons une réflexion plus ambitieuse. Nous favorisons les liens internationaux grâce à des initiatives menées avec l'International Land Conservation Network. Et nous contribuons à façonner les politiques qui régissent les priorités fédérales en matière de conservation et les investissements à travers le pays.

Notre secteur a des opportunités à saisir.

En raison du vieillissement de la population, les legs caritatifs atteignent des niveaux sans précédent, et la plupart des fiducies foncières ont plus de propriétés en attente qu'elles ne peuvent en gérer.

Les gouvernements recherchent des partenaires compétents et dotés de ressources suffisantes pour les aider à atteindre des objectifs de conservation ambitieux.

De plus, un nombre croissant de Premières Nations mettent en place des aires protégées et conservées autochtones ou cherchent à s'associer à des fiducies foncières non autochtones.

En renforçant les groupes de conservation des terres à travers le pays, le CCT prépare le secteur à relever ce défi. Et c'est votre investissement qui rend cela possible.

Grâce au soutien de particuliers et d'organisations engagés dans la promotion de la conservation des terres au Canada, le CCT a clôturé l'exercice 2025–2026 dans une situation financière solide, avec des recettes dépassant 1,1 million de dollars.

De même, nos programmes se sont considérablement développés, grâce à notre directrice générale, Lara Ellis, et à notre personnel talentueux.

En tant que président, je tiens à rendre hommage à mon prédécesseur, Nathalie Pratte, qui a dirigé avec brio notre conseil d'administration au cours des cinq dernières années et qui continue de s'impliquer activement en tant que membre du conseil. Le CCT continue d'être dirigé par un conseil d'administration très expérimenté, compétent et passionné. Nous remercions Eliza Mitchell pour ses nombreuses années de conseils et de soutien, et souhaitons la bienvenue aux nouveaux administrateurs, Paul Thiel et Andrew Boyne.

Ensemble, nous avons de grands objectifs à atteindre.

Au cours des cinq prochaines années, nous avons pour objectif de proposer des programmes pertinents qui permettront de renforcer la conservation à l'échelle du Canada. Grâce à votre soutien continu, nous pourrons bâtir un secteur plus solide afin que la nature et les communautés puissent s'épanouir.

Lettre de la directrice générale

Lara Ellis

2025 a été une année marquée par le renforcement des normes, le rassemblement des acteurs du changement et l'autonomisation de la prochaine génération de leaders canadiens de la conservation.



Au cours de l'année écoulée, le Centre pour la conservation des terres est passé de la phase de planification et d'élaboration des programmes à celle de la mise en œuvre, et les résultats commencent à se concrétiser.

En octobre, nous avons accueilli la première promotion de 24 participants au programme de leadership en conservation Ivey-CCT à l'Ivey Academy de l'Université Western. Au cours de cinq journées intensives, ces leaders ont perfectionné leurs compétences en négociation et en gestion, développé un esprit d'entreprise et tissé des liens avec des pairs de tout le pays. Une deuxième promotion, composée de 25 autres leaders, a suivi en 2026.

Nous avons certifié quatre organisations supplémentaires dans le cadre de notre programme de certification d'excellence en conservation, portant le total à 10. Cette évaluation rigoureuse, réalisée par un organisme tiers, permet aux fiducies foncières de démontrer qu'elles respectent les Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada. Afin de certifier davantage d'organisations dans les années à venir, nous avons également formé 12 nouveaux évaluateurs bénévoles.

Nous avons lancé l'initiative « Renforcer les capacités pour un impact en matière de conservation » afin d'aider les fiducies foncières les plus performantes à doubler la superficie des terres qu'elles préservent. Parmi 46 déclarations d'intérêt, nous avons sélectionné 12 organisations qui bénéficieront d'un accompagnement de trois ans et d'un financement de contrepartie pouvant atteindre 300 000 dollars chacune.

Nous avons également mené un sondage auprès du secteur concernant un projet de programme de défense juridique en matière de conservation, dans le cadre duquel les organisations participantes mettraient leurs ressources en commun pour se protéger mutuellement contre les risques juridiques. Les résultats ont été frappants : les fiducies foncières ont signalé 112 incidents juridiques depuis 2015, allant de l'intrusion à la contestation de titres de propriété en passant par des litiges de limites, pour un coût moyen de 36 000 dollars par incident. Un groupe consultatif utilise désormais ces données pour concevoir le programme, notamment les taux de prime, la couverture et la capitalisation initiale.

Nous avons continué à contribuer aux débats nationaux et internationaux, en intervenant lors du « Rally : National Land Conservation Conference » de la Land Trust Alliance à Cleveland, dans l'Ohio, ainsi qu'à la toute première Conférence canadienne sur la connectivité écologique à Banff.

En novembre, nous avons coorganisé l'atelier « L'avenir des prairies » à Brandon, au Manitoba, en collaboration avec la Manitoba Forage and Grassland Association, la Saskatchewan Stock Growers' Foundation et d'autres partenaires, réunissant 46 producteurs des Prairies afin de définir les priorités en matière de conservation et d'intendance des prairies. Des groupes de discussion d'experts ont suivi en 2026, en préparation de notre Forum sur la politique des prairies à Saskatoon.

Nous avons parrainé le Symposium sur les terres autochtones de 2026 à Sudbury, qui a attiré plus de 300 délégués issus de plus de 35 Premières Nations et de 60 organisations partenaires. Nous avons également lancé « Growing Roots », une révision des Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada menée par des Autochtones, qui ouvre la voie à une intégration directe des perspectives autochtones dans notre cadre de certification.

Nous avons par ailleurs publié « *Valuing Nature Conservation on Private Land* », qui explore comment d'autres mesures de conservation efficaces (AMCE) pourraient soutenir la conservation sur les terres agricoles et forestières privées.

Merci au personnel, aux partenaires, aux bénévoles et aux sympathisants dont l'engagement rend ce travail possible. Ensemble, nous construisons un secteur de la conservation plus solide, et j'ai hâte de voir tout ce que nous accomplirons au cours de l'année à venir.

CENTRE POUR LA CONSERVATION DES TERRES

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2026

Rapport de l’auditeur indépendant
État de la situation financière
État des recettes et des dépenses et des variations de l’actif net
Tableau des flux de trésorerie
Notes annexes aux états financiers

KELLY HUIBERS MCNEELY

SOCIÉTÉ PROFESSIONNELLE

EXPERT-
COMPTABLES
AGRÉÉS
PROFESSIONNELS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du Centre pour la conservation des terres

Opinion

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints du Centre pour la conservation des terres (ci-après dénommé « le Centre »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, ainsi que les comptes de résultat, de variation de l'actif net et de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous les égards significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes à but non lucratif.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement admises au Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « *Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers* » de notre rapport. Nous sommes indépendants du Centre, conformément aux exigences déontologiques applicables à notre audit des états financiers au Canada, et nous avons rempli nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables du gouvernement d'entreprise concernant les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes à but non lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, la direction est chargée d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre ses activités, de faire état, le cas échéant, des éléments liés à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe de continuité d'exploitation, à moins que la direction n'ait l'intention de liquider le Centre ou de cesser ses activités, ou qu'elle n'ait d'autre choix réaliste que de le faire.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser le processus de reddition de compte du Centre.

Responsabilités de l'auditeur dans le cadre de l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers, dans leur ensemble, ne comportent pas d'inexactitudes significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, et à émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais ne constitue pas une garantie qu'un audit effectué conformément aux normes d'audit généralement admises au Canada permettra toujours de détecter une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme significatives si, prises individuellement ou dans leur ensemble, elles sont susceptibles d'influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit généralement admises au Canada, nous faisons preuve de jugement professionnel et conservons un esprit critique professionnel tout au long de l'audit. Nous devons également :

- identifions et évaluons les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs ; concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques ; et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations trompeuses ou le contournement du contrôle interne.

- Acquérir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre.

- Évaluer le caractère approprié des méthodes comptables utilisées ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.

- Se prononcer sur le bien-fondé du recours par la direction au principe de la continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, déterminer s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son activité. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futurs pourraient amener le Centre à cesser ses activités.

- Évaluer la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminer si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière qui assure une image fidèle.

- Communiquer avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les constatations d'audit significatives, y compris toute déficience significative du contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.

Kelly Huibers McNeely
Professional Corporation

Kelly Huibers McNeely
Société professionnelle
Autorisée à exercer la profession d'expert-comptable par
Les comptables professionnels agréés de l'Ontario

Stittsville, Ontario
1er septembre 2026

Centre pour la conservation des terres

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2026

	2026	2025
ACTIF		
ACTIFS COURANTS		
Trésorerie (note 3)	1 038 094	690 647 $
Placements à court terme (note 5)	1 484 722	212 200
Créances	131 368	87 175
TVH à récupérer -	46 570	20 833
Charges payées d'avance	7 043	15 835
	2 707 797 $	**1 026 690 $**
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
	150 864 $	182 985
Dettes fournisseurs et charges à payer	9 271	7 068
Dettes envers l'État	2 289 286	634 081
Contributions différées (note 4)		
	2 449 421	824 134
ACTIF NET	258 376	202 556
	2 707 797 $	**1 026 690 $**

APPROUVÉ PAR
LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION
Administrateur
Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Centre pour la conservation des terres

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET VARIATION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026

	2026	**2025**
RECETTES		
Contributions (note 4)	1 099 916 $	1 086 844
Dons	21 296	128 724
Intérêts et autres revenus	45 424	18 712
	1 166 636	1 234 280
DÉPENSES		
Soutien à la collaboration	244 772	132 000
Fonctionnement des bureaux	23 374	14 890
Honoraires professionnels	29 398	46 613
Consultants de programme	405 207	509 758
Supports de programme et communication	23 597	63 514
Salaires et avantages sociaux	263 392	295 706
Technologie et communications	40 783	26 798
Déplacements et réunions	80 293	62 895
	1 110 816	1 152 174
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	55 820	82 106
ACTIF NET - DÉBUT DE L'EXERCICE	202 556	120 450
ACTIF NET - FIN D'EXERCICE	**258 376 $**	**202 556**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Centre pour la conservation des terres

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026

	2026	2025
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (UTILISÉS DANS)		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires net	$ 55 820	§ 82 106
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :	(44 193)	(60 175)
Créances clients	(25 737)	(6 551)
TVH récupérable	8 792	(10 330)
Charges payées d'avance	(32 121)	140 315
Dettes fournisseurs et charges à payer	2 203	(14 111)
Dettes envers l'État	1 655 205	173 025
Contributions différées	1 619 969	304 279
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à court terme	(1 468 630)	(210 000)
Échéance des placements à court terme	196 108	200 777
	- (1 272 522)	(9 223)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	347 447	295 056
TRÉSORERIE - AU DÉBUT DE L'ANNÉE	690 647	395 591
TRÉSORERIE - FIN D'ANNÉE	§ **1 038 094**	§ **690 647**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Centre pour la conservation des terres

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2026

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Alliance canadienne des fiducies foncières / Alliance des organismes de conservation du Canada (ci-après « le Centre ») a été constituée le 3 avril 2006 en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Le 19 septembre 2014, le Centre a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi sur les sociétés sans but lucratif du Canada*. Le 22 mai 2019, le Centre a été rebaptisé Centre pour la conservation des terres. En tant qu'organisme de bienfaisance enregistré au Canada, le Centre est exonéré d'impôt sur le revenu.

Le Centre pour la conservation des terres a été créé pour agir auprès de la communauté en tant que voix indépendante afin de renforcer la confiance du public dans la conservation des terres privées au Canada.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes à but non lucratif. Les principales méthodes comptables du Centre sont résumées comme suit :

Comptabilisation des produits

Le Centre applique la méthode de comptabilisation différée pour les contributions. Les contributions affectées sont comptabilisées en produits au cours de l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées. Les contributions non affectées sont comptabilisées en produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles constituent une créance, si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Placements à court terme

Les placements à court terme du Centre sont initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en produits au cours de la période où ils sont acquis.

Estimations comptables

L'établissement des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes à but non lucratif exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels aux dates des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Centre pour la conservation des terres

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2026

3. TRÉSORERIE

La trésorerie comprend 10 000 $ détenus à titre de garantie au titre de la ligne de crédit par carte de crédit dont dispose le Centre.
Au 31 mars 2026, le solde dû sur la carte de crédit s'élève à 1 273 $.

4. CONTRIBUTIONS DIFFÉRÉES

	Solde solde	*Montants encaissés*	**Chiffre d'affaires** comptabilisés	Solde Solde
Organismes				
organisations	$ 32 949	$ 526 479	$ 261 219	$ 298 209
Gouvernement fédéral	72 239	308 732	302 732	78 239
Fondations	528 893	1 919 910	535 965	1 912 838
	$ **634 081**	$ **2 755 121**	§ **1 099 916**	$ **2 289 286**

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Centre se composent de trésorerie, de placements à court terme, de créances clients, ainsi que de dettes fournisseurs et de charges à payer. La direction estime que la juste valeur de ces instruments ne diffère pas de manière significative de leur coût et que le Centre n'est pas exposé à un risque significatif lié aux taux d'intérêt, aux devises ou au crédit.

Les placements à court terme du Centre se composent de certificats de placement garantis portant intérêt à des taux compris entre 1,95 % et 2,65 % et arrivant à échéance entre mai 2026 et mars 2027.

Risque de crédit

Le Centre est exposé à un risque de crédit en cas de défaillance des contreparties liées à ses créances clients. Le Centre n'obtient pas de garantie ni d'autre sûreté pour couvrir les créances clients soumises au risque de crédit, mais atténue ce risque en ne traitant qu'avec des contreparties jugées financièrement solides par la direction et, par conséquent, ne prévoit pas de perte significative liée à une défaillance.